

47
Le 2 Mars 1928

La COMMISSION SENATORIALE DES DEPARTEMENTS LIBERES DE L'INVASION s'est réunie sous la présidence de M. LUCIEN HUBERT.

M. CHARPENTIER a été nommé rapporteur de la proposition de loi ayant pour objet de rendre applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les dispositions des articles 61 et 62 de la loi sur les dommages de guerre du 17 avril 1919.

D'autre part, M. LUGOL a donné lecture du texte définitif de son rapport sur le projet de loi tendant à modifier la loi du 2 mai 1924 relative aux indemnités de dommages de guerre.

A l'unanimité le texte en a été approuvé et M. LUGOL a déposé ce rapport sur le Bureau du Sénat à l'issue de la séance de la Commission.